



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Direction des services vétérinaires

Procédure normalisée de fonctionnement

Objet : Traçabilité des porcs	Numéro : ID-2
Portée : Ceci est une directive de la Direction des services vétérinaires à l'intention des utilisateurs et du personnel des animaleries de l'Université Laval (campus et centres de recherche affiliés).	
Préparée par Anne-Marie Catudal <i>Vétérinaire clinicienne, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 9 mars 2015
Modifiée par Anne-Marie Catudal <i>Vétérinaire clinicienne, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 7 février 2020
Révisée par Geneviève Fortin Simard <i>Vétérinaire clinicienne, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 7 février 2020
But : Décrire les procédures à suivre pour respecter le programme Porc Tracé du gouvernement canadien.	Version 2

## Généralités

- Le *Règlement sur la santé des animaux* exige depuis juillet 2014 que les mouvements des porcs sur le territoire canadien soient enregistrés.
- Toutes les réceptions de porcs à une animalerie doivent être consignées dans le compte de l'animalerie sur le site <https://www.cpc-ccp.com/francais/login>. Il en est de même pour tous les départs d'animaux vivants ou de carcasses.
- La déclaration du numéro de l'étiquette d'oreille n'est requise que par la personne qui l'a apposée.
- Il n'est pas nécessaire d'apposer une étiquette d'oreille sauf si le porc a perdu l'étiquette d'origine et qu'il doit quitter l'animalerie **vivant**. L'étiquette n'est toutefois pas requise si la destination du porc est l'abattoir et qu'il est tatoué.
- Les particuliers qui adoptent un porc doivent avoir un compte Porc Tracé et un numéro d'enregistrement provincial.

## Procédures

### Signaler un déplacement

#### Réception d'animaux

- Ouvrir une session sur [www.porctrace.ca](http://www.porctrace.ca).
- Cliquer sur « Déclarer un mouvement » et choisir « Réception ». Cliquer sur « Créer ».

- Indiquer le numéro d'enregistrement provincial (ex. : QC111111) de l'animalerie d'accueil et celui du producteur/animalerie de départ.
- Entrer les informations sur le transporteur, incluant le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule qui contenait les animaux lors de la livraison (ex. plaque de la remorque).
- Indiquer la quantité et le type d'animaux reçus.
- Entrer la date à laquelle s'est effectuée la réception des animaux.
- Enregistrer la saisie.

#### Expédition d'animaux vivants

- S'assurer de respecter le règlement concernant les étiquettes d'oreille (ex. abattoir, encan, particulier). Au besoin, faire la demande pour une étiquette.
- Ouvrir une session sur <https://www.cpc-ccp.com/francais/login>.
- Cliquer sur « Déclarer un mouvement » et choisir « Expédition ». Cliquer sur « Créer ».
- Entrer les mêmes informations que pour la réception d'animaux, ainsi que les numéros d'étiquettes d'oreille des animaux expédiés.

#### Expédition d'animaux décédés

- Ouvrir une session sur <https://www.cpc-ccp.com/francais/login>.
- Cliquer sur « Déclarer un mouvement » et choisir « Élimination des cadavres d'animaux ». Cliquer sur « Créer ».
- Indiquer le numéro d'enregistrement provincial (ex. : QC111111) de l'animalerie de départ et celui de l'endroit où les carcasses sont envoyées. Si les carcasses sont envoyées à une entreprise d'incinération ou d'équarrissage, indiquer aussi le nom de cette entreprise.
- Entrer la date à laquelle s'est effectuée la collecte des carcasses.

#### **Commander et apposer une étiquette**

- Effectuer la commande d'un lot d'étiquettes sur <https://www.cpc-ccp.com/francais/login>, en téléphonant au service à la clientèle de PorcTracé (1-866-300-1825) ou par courriel [pigtracevm@cpc-ccp.com](mailto:pigtracevm@cpc-ccp.com).
- Administrer une dose de meloxicam (0,4 mg/kg SC/IM) 30 minutes avant la pose de l'étiquette.
- Appliquer un anesthésique local approuvé par un vétérinaire sur l'oreille.
- Appuyer sur la pince à ressort de la pince à étiqueter et insérer la partie femelle de l'étiquette.

- Glisser la partie mâle de l'étiquette sur la tige de la pince.
- Désinfecter l'extrémité de la pince et l'étiquette avec une solution désinfectante.
- Apposer fermement l'étiquette sur l'oreille, entre les 2 veines et près de la tête. Placer la partie mâle à l'arrière de l'oreille.
- Une seule oreille doit être étiquetée.

## Références

PorcTracé, [www.porctrace.ca](http://www.porctrace.ca), consulté en février 2020.

Les Éleveurs de porcs du Québec, communications en novembre 2014, mars 2015 et février 2020.

Mises à jour de la PNF		
Version 2	7 février 2020	Ajout aux généralités pour les adoptions. Ajout de précisions pour la commande et la pose d'étiquettes.